Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 027-200065787-20260930-DEC_0215_2026-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

3.3

DEC_0215_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PÉPINIÈRE LA CARTONNERIE - BAIL - SOCIÉTÉ AFP CONCEPT - AUTORISATION - APPROBATION-.

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise AFP CONCEPT exerce une activité d'ingénierie et de bureau d'études, compatible avec les objectifs, les missions et les conditions d'accueil à la Pépinière d'entreprises « La Cartonnerie » ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise AFP CONCEPT est déjà implantée sur le territoire communautaire et dispose actuellement de locaux sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise souhaite maintenir son implantation sur le territoire communautaire et intégrer la Pépinière d'entreprises « La Cartonnerie » afin de disposer de locaux plus adaptés à ses besoins et à l'évolution de son activité ;

CONSIDÉRANT que cette implantation contribue au maintien et au développement de l'activité économique sur le territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ;

CONSIDÉRANT les perspectives de développement de l'entreprise et l'intérêt de favoriser son maintien et son accompagnement au sein du territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT la disponibilité du bureau 23B d'une superficie de 12 m².

La Présidente décide

De louer dans le cadre d'un bail précaire de 36 mois, à l'entreprise AFP CONCEPT (Siret 851 551 366 00038), les locaux d'activités sis à la Pépinière d'entreprises La Cartonnerie, 136 rue du Canal, 27500 Pont-Audemer, dans les conditions ci-après désignés :

- Bureau n°23B d'une surface de 12m2, situé au premier étage de l'immeuble ;

- Bail consenti et accepté pour une durée de 36 mois à compter du 19 octobre 2026 moyennant un loyer mensuel de 140 euros hors taxe et hors charges (cent quarante euros hors taxe et hors charges) ;

- Le PRENEUR versera une provision mensuelle pour charges locatives, en même temps que le loyer, d'un montant de 168 euros hors taxes (cent soixante huit euros hors taxe) ;

- Le PRENEUR versera un dépôt de garantie d'un montant de 140 euros (cent quarante euros) ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 027-200065787-20260930-DEC_0215_2026-AU

- Le loyer est révisable annuellement avec l'indice ILC (Indice des Loyers Commerciaux) auquel s'ajoute la TVA en vigueur.

D'autoriser Madame la Présidente à signer le dit bail et tous documents permettant l'installation de la société au sein de la Pépinière d'entreprises La Cartonnerie.

Fait à Pont-Audemer, le 30 septembre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

CDC - PONT-AUDEMER VAL DE RISLE